REGLEMENT DU « TOUR CYCLISTE DU TARN SUD »

ARTICLE 01: Objet sportif

• L'épreuve est ouverte aux coureurs des catégories (de valeurs) 1, 2, 3, 4, 5, F licenciés à la F.S.G.T.

ARTICLE 02 : Sécurité

Le port du casque à coque rigide est **obligatoire**.

- Les concurrents devront **respecter le code de la route** et n'utiliser que le côté droit de la chaussée. Ils devront également laisser le passage aux motos et voitures de sécurité et des arbitres. Il est formellement interdit de s'accrocher à un véhicule.
- Pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de limiter l'épreuve à 210 participants.

ARTICLE 03 : Engagements

- Tous les coureurs et directeur sportifs devront être licenciés FSGT.
- Le nombre de coureurs par club est libre.
- Tous les membres d'un même club doivent porter le même maillot.
- Tout coureur non inscrit ne pourra s'engager au dernier moment ni en remplacer un autre.
- Les engagements sont fermes et définitifs (aucun remboursement ne sera accordé).
- Les clubs devront faire parvenir leur engagement au plus tard le 11 Mai 2017.

Compléter le bulletin d'engagement ci-joint.

Le droit de participation à l'épreuve est fixé à :

COUREURS : 28 EUROS / personne DIRIGEANTS ET ACCOMPAGNATEURS : 15 EUROS / personne

Ces tarifs comprennent le repas du dimanche midi.

ARTICLE 04 : Hébergement

Un hébergement peut être proposé si nécessaire (hôtel « La Bombardière » à Cuq-Toulza).

ARTICLE 05 : Itinéraire de l'épreuve

Le parcours est le même pour toutes les catégories.

Deux départs seront donnés, le premier pour les catégories 1, 2, 3 puis 2 minutes après pour les catégories 4, 5 et F.

Le Tour comporte 2 étapes :

Dimanche 14 Mai 2017 Matin – Etape 1 : course en ligne Sorèze /Carrière Cemex à Sorèze Après-midi – Etape 2 : course en ligne Sorèze /Montalric (sommet du Col de Dourgne).

Tout le parcours sera fléché suivant la réglementation préfectorale.

ARTICLE 06 : Classement et Récompenses

CLASSEMENT GENERAL INDIVIDUEL

Le classement général se fera sur addition de temps de chaque étape. En cas d'égalité de temps à l'issue des 2 étapes, les concurrents seront départagés par le plus faible total de places cumulées depuis le départ de l'épreuve.

Les temps sont pris sur la ligne d'arrivée.

CLASSEMENT POINTS CHAUDS

Les points seront comptés sur trois coureurs selon le barème suivant : 5 pts, 3pts, 1pt. En cas d'égalité, c'est le dernier classement qui prime.

RECOMPENSES

Un **maillot** distinctif sera remis aux concurrents en tête des classements de chaque catégorie à l'issue de la 1ère étape et du général final.

GÉNÉRAL INDIVIDUEL :

- 1ère catégorie: maillot jaune (type leader du Tour de France)
- 2ème catégorie: maillot rouge (type leader du Tour d'Espagne)
- 3ème catégorie: maillot rose (type leader du Tour d'Italie)
- 4^{ème} catégorie: maillot vert
- 5ème catégorie : maillot blanc

POINTS CHAUDS:

- maillot à pois pour catégories 1, 2, 3 uniquement au classement final.
- maillot à pois pour catégories 4, 5, F uniquement au classement final.

Bouquets et récompenses aux premiers de chaque catégorie au classement final. Récompenses au 2^{ème} et 3^{ème} de chaque catégorie au classement général final.

Les Maillots ne sont pas cumulables entre Classement Individuel et points chauds.

La remise des récompenses se fera en tenue cycliste correcte.

Les vainqueurs des divers classements devront être présents lors de la remise des maillots.

ARTICLE 07 : Abandon

Il n'y a pas de délai éliminatoire pour tous les concurrents.

Tout coureur qui abandonne doit retirer son dossard et avertir l'organisation dés l'arrivée.

Si un concurrent ne prend pas le départ d'une étape, son Directeur sportif devra le signaler à l'organisateur avant le départ.

ARTICLE 08 : Réclamations

En cas de litige concernant un classement, seuls les juges d'arrivée sont aptes à prendre la décision finale après concertation avec les commissaires de course.

Toutes réclamations, doivent être déposées dans la ½h suivant l'arrivée par le directeur sportif et accompagnées d'un chèque de 10€.

ARTICLE 09 : Véhicules de directeurs sportifs et officiels

- Seuls les véhicules habilités par l'organisation pourront suivre la course.
 Le type de véhicule, son numéro d'immatriculation et le nom du chauffeur seront communiqués à l'organisateur sur l'imprimé d'engagement ci-joint.
- Toute voiture participant à l'épreuve cycliste par étapes, s'engage à suivre les instructions de l'organisation, du directeur de course ou des arbitres, et à respecter le code de la route, feux de croisements allumés.
- Toutes les voitures de directeurs sportifs devront être munies du numéro d'ordre sur la glace arrière.
- Tout directeur sportif au départ de chaque épreuve, à l'appel des coureurs de son équipe, devra avec sa voiture, se garer convenablement derrière la voiture du directeur de course ou de l'arbitre par ordre qui leur a été attribué au départ.
- Les éventuels véhicules de dépannage de type fourgons (ou assimilés), dépassant une hauteur de 1m70 seront placés en fin de caravane, quel que soit le rang de classement de leur équipe.
- Les voitures des directeurs sportifs ne doivent en aucun cas être surchargées.
- Toute voiture de Directeur sportif ne doit pas suivre un peloton à moins de dix mètres, il doit éviter de doubler un peloton trop près d'une agglomération, d'une descente ou d'un virage; il ne doit pas s'intercaler entre deux groupes de coureurs si la distance les séparant est inférieure à trois cent mètres.

ARTICLE 10 : Dépannage et ravitaillement

- Un motocycliste ardoisier donnera les renseignements sur les échappées, avec les numéros de dossards et le temps, aux voitures suiveuses. C'est lui avec l'accord de l'arbitre de course qui donnera le passage à la voiture suiveuse si elle le désire. Il faut que l'échappée possède une minute d'avance avant que la voiture puisse passer.
 - Lorsque, dans l'épreuve en cours, le Directeur ou Arbitre se trouvant derrière le peloton, est appelé
 pour s'informer à l'avant de celui-ci, aucune voiture suiveuse ne doit dépasser si elle n'en a pas été
 autorisée.
 - Lorsqu'une voiture suiveuse est appelée à venir dépanner son coureur, afin que celle-ci soit rapidement sur les lieux, les autres voitures suiveuses doivent faciliter son passage.
 - La voiture suiveuse ayant dépanné son ou ses coureurs devra reprendre sa place, sans que les arbitres soient obligés de le lui signaler.
 - Tout dépannage doit se faire par l'arrière du peloton, même si le coureur se trouve dans une échappée n'ayant pas assez d'écart avec le peloton, et doit se faire voiture arrêtée.
 - Tout concurrent victime de crevaison ou d'incidents (chute, bris de matériel...) avant le dernier point Chaud et constaté par les arbitres, pourra être ramené à l'arrière du peloton auquel il appartenait. Il est formellement interdit de ramener un concurrent accroché à une voiture sous peine de mise hors course.
 - Le dépannage ou le ravitaillement devra obligatoirement se faire par l'arrière et du côté droit de la chaussée, le véhicule s'arrêtant derrière le coureur en cas de dépannage. La moitié gauche restera libre à la circulation. Le ravitaillement des coureurs devra se faire, de préférence, voiture arrêtée avant le dernier point Chaud.